



RÉALISME ET NOUVEAUX BESOINS

- Mémoire -

présenté à la

Commission sur l'avenir de l'agriculture et
de l'agroalimentaire québécois

par

La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

Juin 2007

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC (FPCCQ)	2
3. LES BESOINS ALIMENTAIRES DE LA POPULATION	3
Recommandations de la FPCCQ	4
4. LA PRODUCTION AGRICOLE	4
Les origines et le développement du secteur	4
L'efficacité du secteur	6
Le choix des cultures	9
Structure de la production	10
4.1. Sécurité du revenu	11
Recommandations de la FPCCQ	12
4.2. Les outils collectifs de mise en marché	12
Recommandations de la FPCCQ	14
5. LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE	14
Recommandations de la FPCCQ	16
6. LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES	16
Recommandations de la FPCCQ	18
Recommandations de la FPCCQ	20
Recommandations de la FPCCQ	20
7. LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	21
7.1. Recherche, développement et accès à la technologie	21
Recommandations de la FPCCQ	22

8.	L'AGRICULTURE, L'AGROALIMENTAIRE ET L'ENVIRONNEMENT	23
	L'AGROENVIRONNEMENT, UN ENGAGEMENT MUTUEL	23
	Recommandations de la FPCCQ	28
9.	LES PRÉOCCUPATIONS DES CONSOMMATEURS ET L'ACHAT LOCAL	29
	Recommandations de la FPCCQ	29
10.	CONCLUSION	30
	ANNEXE A	31

1. INTRODUCTION

La réflexion que se doit de faire la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois prend une grande importance dans le monde agricole. La FPCCQ considèrerait qu'elle se devait de profiter de cette opportunité pour procéder elle aussi à une telle contribution, étant la représentante d'un secteur à la base de toute l'agriculture.

Les défis sont nombreux pour les producteurs de cultures commerciales. Le document dresse un portrait des principaux enjeux et la FPCCQ indique ses recommandations pour y faire face.

2. LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC (FPCCQ)

La FPCCQ a été créée en 1975 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels afin de défendre et promouvoir les intérêts économiques et sociaux des productrices et producteurs de grains du Québec. La FPCCQ doit son existence à la volonté de quelques syndicats de producteurs de cultures commerciales de fonder une organisation provinciale. Depuis ce temps, la FPCCQ compte sur l'affiliation de 10 syndicats régionaux et d'un syndicat spécialisé de producteurs de semences généalogiques. Aujourd'hui, la FPCCQ regroupe 10 000 productrices et producteurs, dont environ 4 000 spécialisés en grandes cultures.

Le *Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales*, voté et implanté en octobre 1982, donnait les moyens à la FPCCQ de financer adéquatement et équitablement ses activités reliées à sa mission, mais aussi de négocier les conditions et termes de vente des produits visés. Jusqu'à tout récemment, le mandat de la FPCCQ en regard de la mise en marché des produits a été relativement restreint. Toutefois, en 2005, l'adoption par les deux tiers des producteurs visés du *Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine* sonnait le début d'une prise en charge collective de la mise en marché. Ce qui a été suivi par un mandat de l'assemblée générale provinciale de mettre en place certaines conditions de vente pour les autres grains, soit la gestion centralisée de la paie, la transmission obligatoire d'information sur les transactions et l'établissement d'un système de prix minimum. Évoluant dans un environnement subventionné et règlementé, la FPCCQ travaille à s'assurer que les entreprises productrices de grains du Québec puissent demeurer concurrentielles, durables et transférables. Depuis les 15 dernières années avec la croissance de la production, les producteurs de grains ont décidé de s'impliquer plus activement dans le développement des marchés, notamment avec le démarrage de la production d'éthanol au Québec. Enfin, dans le contexte où les producteurs prennent une plus grande place dans la gestion de leurs outils de développement, la FPCCQ s'implique dans de nombreuses activités de recherche et de transfert de connaissance, en l'occurrence par sa présence comme administrateur et collaborateur au sein du Centre de recherche sur les grains CÉROM.

Le secteur des grains du Québec est l'un des plus importants de l'agriculture québécoise avec une production d'environ 4,5 millions de tonnes qui représentent, selon les prévisions de prix de la saison 2006-2007, une valeur de production de l'ordre de 750 M \$. Les recettes monétaires pour cette même saison sont évaluées à plus de 500 M \$ dont environ 150 M \$ proviennent de ventes à l'exportation. En plus de sa contribution aux économies locales, régionales et provinciale, le secteur des grains du Québec représente près de 1/7 du temps de travail de l'ensemble des familles agricoles du Québec (le 2^e en importance au Québec), soutient leur communauté et leur permet de vivre. Le secteur des grains est aussi la source d'approvisionnement en matière première pour toute l'industrie agricole du Québec. Cependant, son importance déborde de ce statut de fournisseur de matière première en

devenant un élément vital de la bioéconomie et d'une panoplie d'entreprises associées à la production alimentaire. Globalement, ce secteur agricole est la base d'une longue et complexe chaîne de valeurs.

3. LES BESOINS ALIMENTAIRES DE LA POPULATION

La vision générale des producteurs de grains du Québec à l'égard des besoins alimentaires de la population est à l'effet que le Québec doit maintenir sa capacité de produire des denrées agricoles. Il doit le faire pour deux raisons fondamentales. La première touche son autonomie et sa souveraineté alimentaire en tant que société qui doit s'assurer d'une capacité minimale de production d'aliments de qualité pour sa population. Nous ne croyons pas que le Québec doit produire tous les aliments nécessaires et se concentrer uniquement sur cette mission, mais il doit maintenir un patrimoine agricole en bon état et productif afin qu'il en ait la capacité. Ce patrimoine agricole doit aussi offrir un maximum de possibilités et de flexibilité face aux changements. La seconde réfère au statut de notre société comme nation ou région du monde qui doit contribuer à l'effort planétaire de maintenir et développer la production alimentaire. Les millions de tonnes de grains produits au Québec devront être remplacés par ceux d'autres pays si nous venions qu'à diminuer ou cesser de produire ces denrées.

En ces temps d'incertitude grandissante, avec la croissance de la population, le changement des régimes alimentaires vers la consommation de viandes, la disparition de terres de première qualité au profit de l'urbanisation, la croissance des coûts de l'énergie, le réchauffement de la planète, la faible valeur des denrées alimentaires et leur détournement vers des produits non alimentaires; tous ces éléments de risque ont un effet perturbateur important et ce, même à très court terme sur la capacité de produire. L'Organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) prévoit que les superficies cultivables pourraient croître respectivement de 61 millions d'hectares et de 120 millions d'hectares dans les pays en développement d'ici 2015 et 2030, soit une croissance de 4 % et de 7,5 %. Ces données doivent être mises en perspective avec la décroissance des superficies dans les pays développés et en transition (- 25 millions d'hectares au cours des dernières années) et une croissance de la demande de 23 % prévue par la FAO pour la période 2006-2015.

L'autonomie du Québec lui confère aussi une certaine latitude dans la définition des modes de production de ces denrées alimentaires advenant que le Québec décide de produire selon des modèles différents de ceux que l'on retrouve à l'échelle mondiale. Conséquemment, nous croyons que le Québec doit avoir une politique et une approche en matière d'alimentation qui se base sur des principes rigoureux, censés et équitables. En ce sens, nous devons offrir à la population québécoise des aliments importés qui sont soumis aux mêmes exigences sanitaires, environnementales et sociales que les aliments produits localement. Dans le cas contraire, non seulement cela placerait les producteurs dans une position économique très désavantageuse sinon intenable, mais en plus le Québec pourrait

générer une image de société irresponsable et inconséquente en important des produits de l'étranger qui ne respectent pas ses principes.

Le Québec possède 1,94 million d'hectares de terre cultivable et un peu plus de 900 000 hectares en production de grains, soit 0,1 % du 1,6 milliard d'hectares cultivables et des 850 millions d'hectares en production de grains sur la planète. Proportionnellement, le Québec (7,65 millions d'habitants) représente 0,12 % de la population mondiale (6,6 milliards d'habitants). Heureusement, notre région du monde a un climat et des particularités locales qui lui permettent une productivité plus grande par unité de superficie avec un volume de près de 4,5 millions de tonnes de grains soit 0,2 % de la production mondiale.

La FPCCQ considère que la réflexion sur les besoins alimentaires doit se réaliser à la fois dans le cadre de nos obligations envers la société québécoise et celles envers l'ensemble de la population mondiale.

Recommandations de la FPCCQ

- ❑ Assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire du Québec en maintenant son patrimoine agricole en bon état et productif.
- ❑ La réflexion sur les besoins alimentaires ne doit pas se réaliser uniquement dans le cadre de nos obligations envers la société québécoise, mais aussi celles envers l'ensemble de la population mondiale.

4. LA PRODUCTION AGRICOLE

La présente section permet de dresser un portrait de notre secteur de production. Aucune recommandation n'y sera présentée, mais nous croyons que la réalité qui y est relatée doit être prise en considération dans la réflexion.

Les origines et le développement du secteur

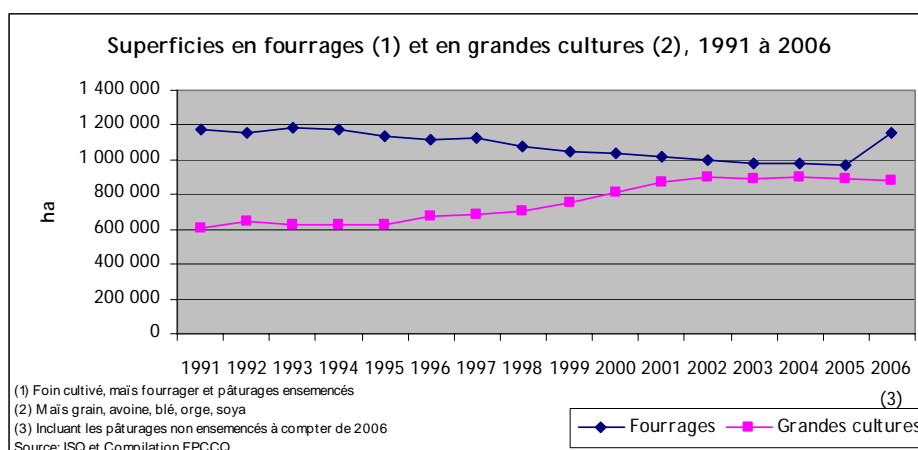
La production de grains au Québec a connu une importante progression au cours des 20 dernières années. Celle-ci s'est forgée sous l'influence tant des particularités locales de l'agriculture québécoise que, de façon incontournable, des grands courants mondiaux.

Concernant les particularités locales, il demeure que l'agriculture québécoise a été pendant de longues années centrée presque uniquement sur la production laitière. C'est d'ailleurs ce qu'indique le document de réflexion de la CAAQ et la FPCCQ veut insister sur ce point.

La filière laitière et, dans une plus grande mesure, la filière bovine ont eu et ont toujours un impact majeur sur l'utilisation des ressources agricoles, particulièrement des superficies cultivables pour combler les besoins incontournables en fourrages (foin récolté ou pâturages). La grande filière des productions animales a donc aménagé l'utilisation du territoire agricole au fil de son évolution.

Bien qu'isolée de l'environnement économique international, la production laitière a quand même suivi un rythme de croissance similaire au reste du monde industrialisé. La consommation de produits laitiers a connu une hausse constante, mais beaucoup moins rapide que celle des viandes. La consommation de produits laitiers a doublé alors que celle des viandes s'est multipliée par cinq. Notons qu'à l'échelle provinciale, la filière des bovins d'engraissement s'est peu développée et a donc eu peu d'influence sur les besoins en fourrages.

Au Québec, comme ailleurs, la combinaison de la hausse de la productivité des fermes laitières, la diminution du ratio du lait fourrager, la plus grande productivité des superficies en fourrages ont permis de libérer graduellement des superficies malgré la croissance de la consommation de produits laitiers. Il est possible de supposer que cette tendance aurait pu être inversée si le Québec, et le Canada en général, avaient pu s'accaparer des parts de marché à l'exportation. Le graphique suivant montre que parallèlement à la tendance à la baisse des superficies en fourrages, les superficies en grains ont crû.



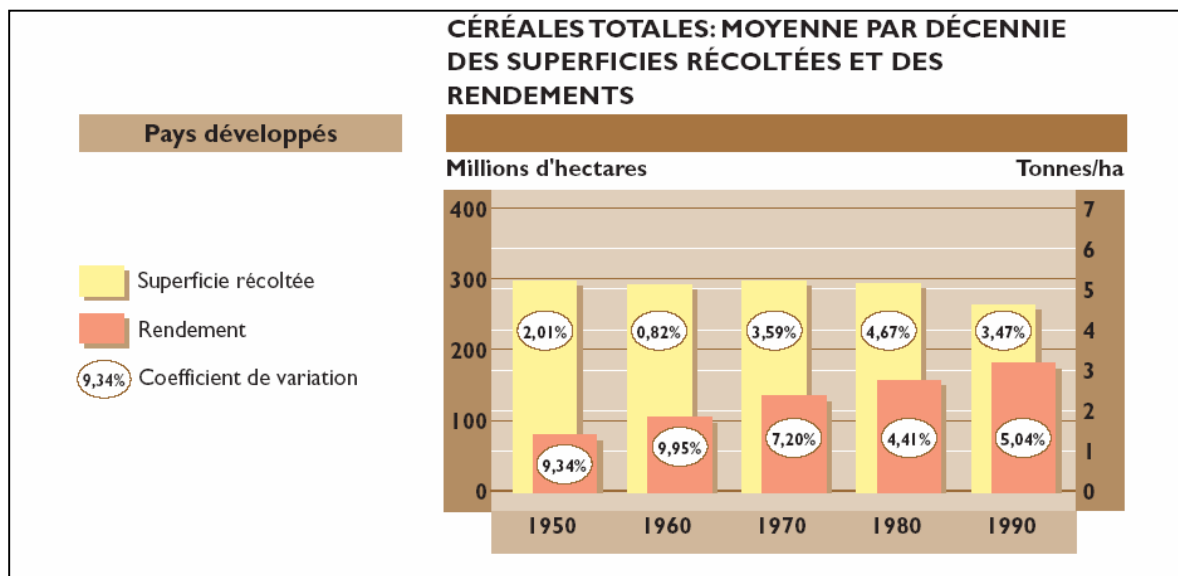
Ces conversions de superficies ont pu prendre les formes suivantes :

- ◆ Fermes laitières qui augmentent leur ratio de superficies en grains par rapport à celles en fourrages;

- ◆ Fermes laitières qui rendent disponibles des superficies auprès d'entreprises productrices de grains;
- ◆ Fermes laitières qui se convertissent à la production de grains.

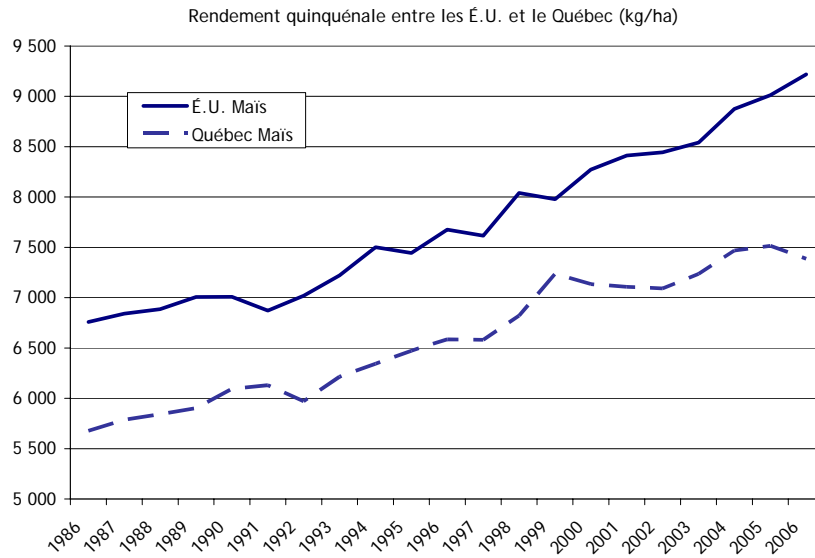
L'efficacité du secteur

Le secteur des grains québécois a dû et doit continuer de se développer au gré des courants mondiaux. En effet, la production locale de grains a peu d'influence sur les prix. Son efficacité doit se traduire non seulement au niveau des coûts de production, mais également au niveau des rendements. D'ailleurs, la productivité du Québec par unité de superficies se démarque très bien de la productivité mondiale. Pour le maïs, le rendement québécois est 82 % plus élevé que le rendement mondial¹. Pour le soya, c'est 17 % et le blé, 8 %. Accolés aux États-unis, soit le plus grand exportateur de grains fourragers mondial, et second pour les grains oléagineux, les producteurs québécois ont dû suivre la tendance mondiale illustrée dans les graphiques suivants. On constate entre autres, dans le premier de ces graphiques, que la croissance de la production dans les pays développés s'est essentiellement appuyée sur les gains de productivité alors que les superficies récoltées ont subi une baisse à long terme. Par ailleurs, remarquons aussi que les rendements ont aussi gagné en stabilité comme l'illustre les coefficients de variation décroissants.

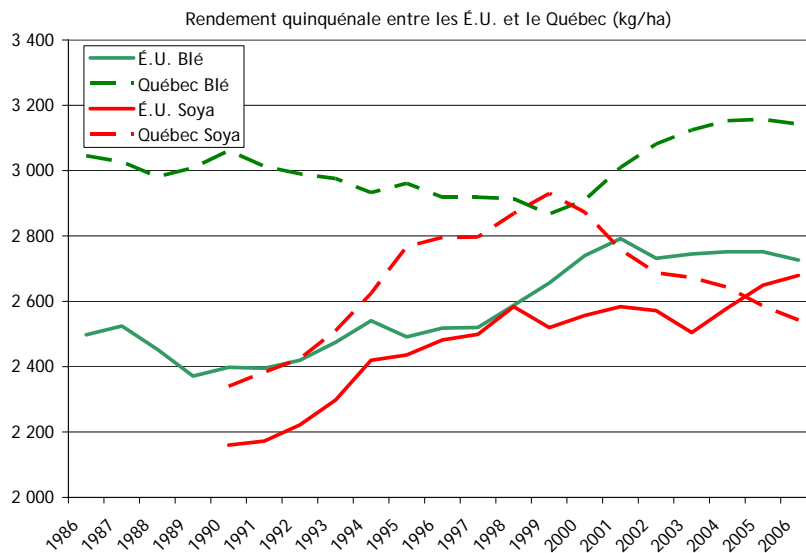


Extrait de : La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2000, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000, FAO.

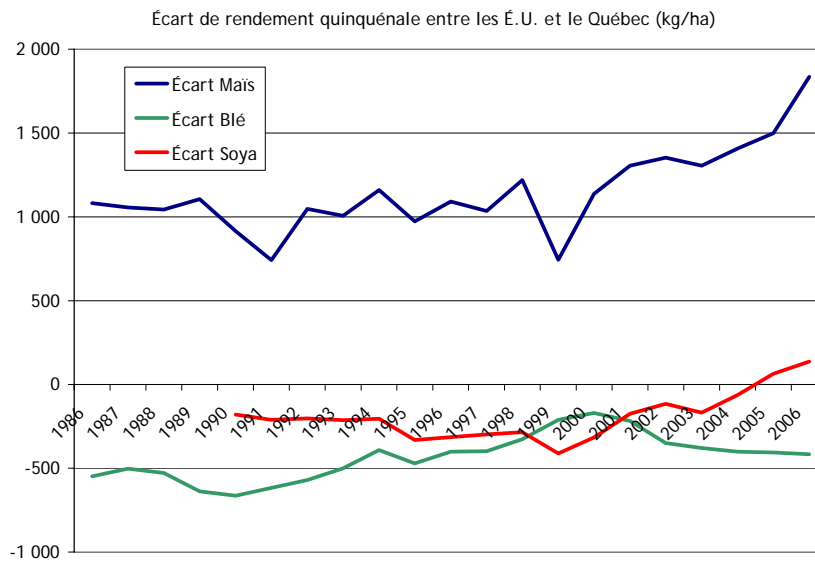
¹ FAOSTAT et Statistique Canada



Source : Statistique Canada et USDA

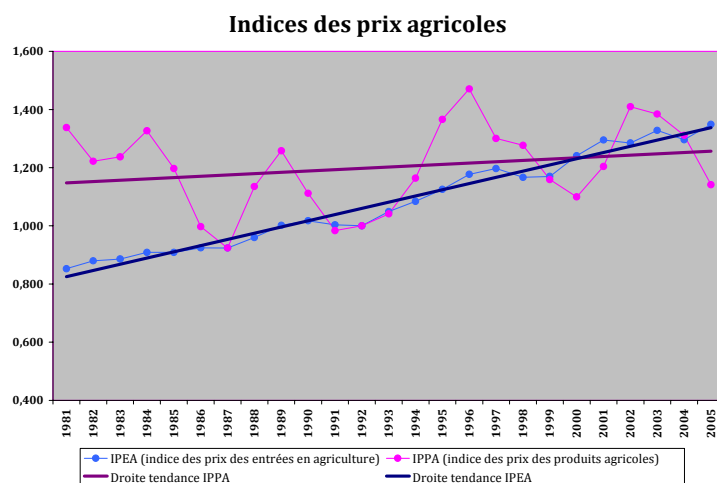


Source : Statistique Canada et USDA



Source : Statistique Canada et USDA

Le graphique ci-dessous illustre d'une autre manière à quel point les producteurs de grains sont « condamnés à l'efficacité ». On y voit que, lors du dernier quart de siècle, la tendance des prix des intrants agricoles (droite bleu) progresse de façon plus accentuée que celle des denrées agricoles (droite violette). On y constate même, depuis le début des années 2000, que les droites de tendance se croisent pour tendre progressivement à une situation où les indices des prix des intrants dépassent nettement ceux des produits agricoles. Dans ce contexte, nul autre choix n'est laissé au producteurs que de réaliser des économies d'échelle, en augmentant le volume de production pour réduire les coûts de production, ou de céder sa place à un autre producteur qui acquerra ses actifs pour lui-même réaliser ces économies d'échelle. Il en résulte inexorablement le phénomène de concentration agricole où un nombre décroissant de plus grandes fermes assument une part croissante de la production agricole.



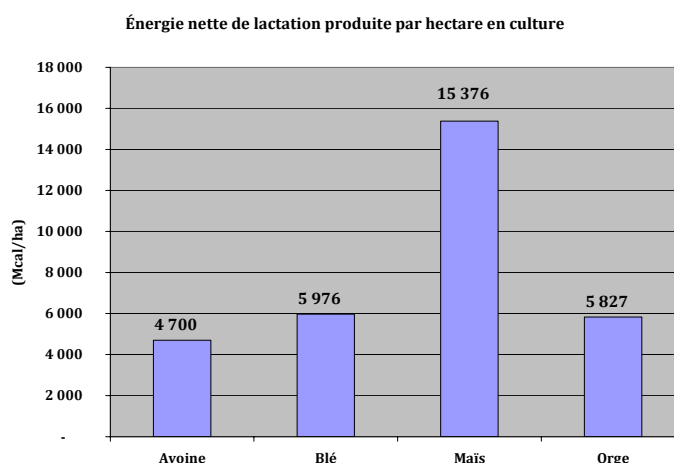
Le choix des cultures

La répartition des cultures s'inscrit donc dans l'optique de ces courants mondiaux. Au cours des 20 dernières années, la croissance de la production de grains en Argentine, en Chine et aux États-Unis s'est manifestée par une hausse de 239 millions de tonnes de maïs, de 81 millions de tonnes de soya et 56 millions de tonne de blé². La tendance marquée pour la culture du maïs comme céréale fourragère s'explique par le fait qu'elle est une des plus efficaces en terme de production d'énergie (voir le graphique ci-dessous). De plus, cette plante s'avère la plus productive par unité de superficie et la plus efficace en matière de consommation d'eau, d'énergie et de fertilisants par tonne produite. Le tableau suivant montre que déjà en 1982, le maïs occupe une grande place dans les plans de cultures des fermes spécialisées dans la production de grains au Québec. De plus, on y constate que la rotation de cultures s'est grandement accrue au fil des ans sur les fermes spécialisées en grandes cultures alors que le maïs est passé du quatre cinquième des superficies au deux tiers.

Évolution des superficies des modèles de coût de production,
1982, 1987, 1991, 2000

	1982	1987	1991	2000
Mais grain	150	142	166,6	202,6
Céréales	40	51	55,6	12,9
Soya	0	17	27,8	83,3
	190	210	250,0	298,8

Source: Études de coût de production et Compilation FPCCQ



Source : ISQ, Valacta (Centre d'expertise en production laitière du Québec) et compilation FPCCQ

² FAOSTAT

Structure de la production

L'omniprésence des productions animales au Québec a influencé la structure de la production, les fermes demeurent ainsi diversifiées tant en terme de spécialisation que de taille.

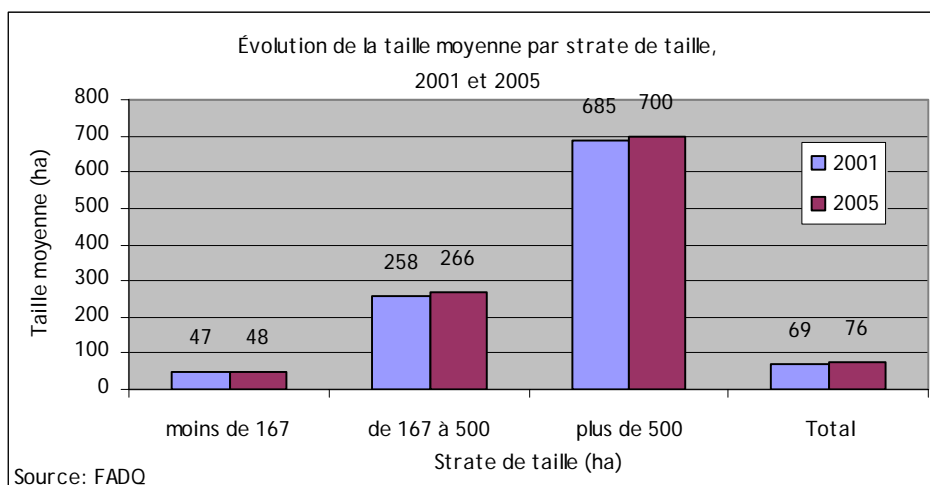
Nombre de fermes en fonction du taux de spécialisation dans la culture de grains

	1995	1997	2000	2005
34-49 %	49	65	70	62
50-80 %	1004	929	946	949
> 81 %	2350	2534	2787	2993
Total	3403	3528	3803	4004

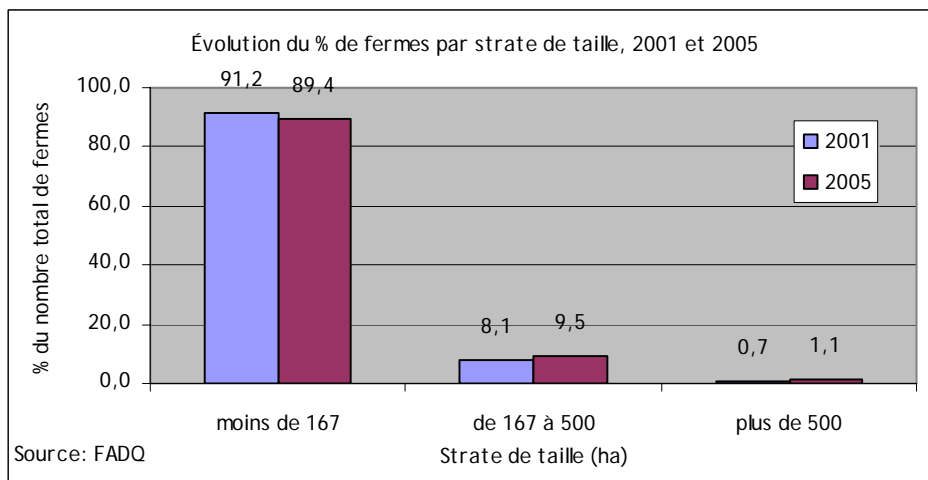
Source : MAPAQ, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2004

Note: Le % de spécialisation vient de la déclaration des producteurs quant à leur principale source de revenu.

L'obligation d'efficacité porte également à une hausse de la taille des fermes, afin de réaliser des économies d'échelle et espérer hausser les revenus. On peut voir à la lecture du graphique suivant que les superficies moyennes des fermes de toutes les strates de taille ont crû et ce, en seulement 4 ans.

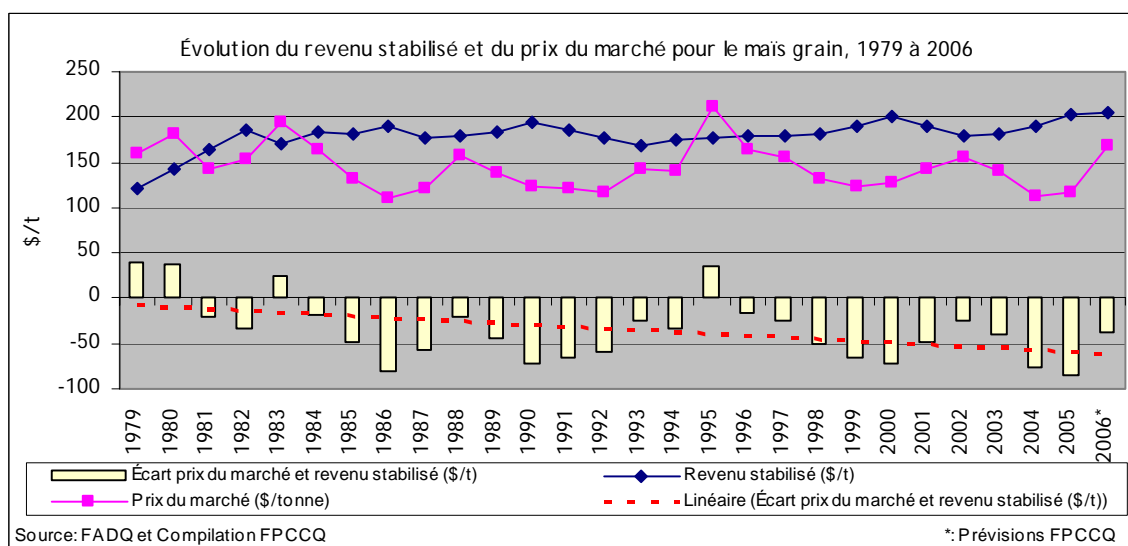


De même, le graphique suivant montre que le nombre de fermes situées dans la strate de taille inférieure diminue alors qu'il augmente dans les strates supérieures. La tendance au grossissement des fermes se confirme.



4.1. Sécurité du revenu

Au Québec, le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) est très important pour la survie du secteur des grains. Ce programme, qui couvre la différence entre le revenu stabilisé (une partie des coûts de production) et le prix du marché, intervient pratiquement toujours depuis un certain nombre d'années. Le graphique suivant montre que le prix du marché est souvent inférieur au revenu stabilisé.



Cependant, le monde, plus particulièrement les États-Unis, subventionne les grains. Encore une fois pour une raison de compétitivité, les producteurs québécois doivent avoir les mêmes avantages sur ce plan également. Le tableau suivant montre que les producteurs québécois ne sont pas plus subventionnés qu'ailleurs.

Estimation du soutien total ⁽¹⁾ en % du PIB

	1986-88	2002-04
Canada	1,78	0,83
États-Unis	1,34	0,88
Union européenne	2,82	1,20
OCDE		

(1): Transferts des consommateurs, transferts des contribuables, recettes budgétaires

Source: Politiques agricoles des pays de l'OCDE, Suivi et évaluation 2005

Recommandations de la FPCCQ

- ✚ S'assurer de maintenir le patrimoine agricole québécois en bon état et productif, en soutenant les superficies en production de grains de façon à pallier les effets des subventions internationales et à maintenir des entreprises agricoles de type familiale.
- ✚ Faire reconnaître par le gouvernement fédéral le droit de la société québécoise de maintenir son patrimoine agricole en bon état et productif et son obligation d'y contribuer à sa juste part.

4.2. Les outils collectifs de mise en marché

Selon la FPCCQ, la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires* (LMPAA) est un catalyseur nécessaire pour s'assurer que le marché soit fonctionnel, c'est-à-dire qu'il permette, à court, moyen et long terme, de minimiser les coûts de production pour les deux parties, de maximiser la valeur du produit et d'offrir une part de cette valeur à chacun, de façon à assurer la pérennité de l'offre et de la demande.

Le secteur des grains du Québec doit faire face à plusieurs enjeux relatifs aux marchés. La concentration des acheteurs et des utilisateurs, la segmentation des marchés et la gestion de la qualité des denrées sont au nombre des principaux défis à relever qui nécessitent inévitablement un effort collectif. La mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine est probablement l'expérience la plus marquante à cet égard. En 1996, les producteurs et les centres de grains avaient mutuellement défini le besoin d'améliorer la qualité générale et l'uniformité de la qualité des lots vendus aux minoteries. Le projet voué à l'échec sur une base volontaire (faute de s'entendre sur la mise en place d'une formule de prix afin de partager les revenus de cette valeur ajoutée), a pu naître en 2005 dans le cadre de la LMPAA et du *Plan conjoint des*

producteurs de cultures commerciales. Plus précisément, la FPCCQ a alors consulté les 683 producteurs visés par le *Règlement sur la mise en vente en commun du blé de consommation humaine*, et tel que définis par la Régie des marchés agricoles et alimentaires (RMAAQ), soit les producteurs qui avaient commercialisé du blé de consommation humaine en 2001 et en 2002. La consultation s'est opérée autant par assemblée que par vote postal, le tout approuvé par la RMAAQ. Du total des producteurs visés, 482 ont répondu à l'appel, soit 71 %. De ce nombre, 299 producteurs, ou 62 %, ont approuvé le règlement, 162 producteurs, ou 34 %, s'y opposaient tandis que 21 producteurs se sont abstenus. Il est plus qu'évident alors que le *Règlement sur la mise en vente en commun du blé de consommation humaine* a été adopté de façon démocratique et qu'il est étonnant que certaines organisations puissent encore oser mettre en doute cette information. Nous savons à cet effet que les Céréaliers du Québec ont présenté à cette commission un mémoire dont certains éléments sont des plus discutables. Par exemple, nous espérons que la commission considérera avec grande prudence les commentaires voulant que la FPCCQ aurait « imposé » aux producteurs des outils de mise en marché à la lumière des informations fournis ci-dessus. Ce sont en fait les délégués de l'Assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs de cultures commerciales, élus lors des AGA des syndicats affiliés à la FPCCQ dans toutes les régions du Québec, et eux seuls qui décident des orientations de la FPCCQ en matière de mise en marché collective comme des autres enjeux. C'est d'ailleurs eux qui, à quatre reprises lors des AGA 2003, 2004, 2005 et 2006, ont réitéré leur volonté à la FPCCQ de s'engager davantage dans la mise en marché collective. Nous espérons donc que la commission ne sera pas bernée par les commentaires hargneux et sans fondement des Céréaliers du Québec et saura reconnaître l'attachement indéfectible de la FPCCQ aux valeurs démocratiques.

Depuis 2005, le *Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine* permet de gérer le blé panifiable du Québec sur une base globale et conséquemment de maximiser la valeur sur les différents marchés. Sans l'existence de la LMPAA, l'atteinte de cet objectif déterminé par la filière du secteur des grains ne se serait jamais réalisée. Pour ce qui est des autres grains, la LMPAA joue un rôle fondamental dans le bon fonctionnement des marchés. La concentration des achats et la segmentation des marchés font que l'information, qui est à la base de tout marché, circule beaucoup moins bien. La LMPAA permet ainsi aux producteurs de grains du Québec de mettre en place, dans le cadre d'une négociation avec les acheteurs et utilisateurs, un système de cueillette et de diffusion d'information accessible à tous. Cette information est incontournable pour que chacun puisse prendre une décision éclairée et efficace. D'ailleurs, la LMPAA est probablement la seule voie disponible au Québec pour favoriser une meilleure circulation de l'information.

Malgré ces efforts visant à donner au marché tout son potentiel de transparence et d'efficacité, le marché des grains demeure très imparfait alors qu'il est impossible d'avoir accès, sur une base régulière, à de l'information sur les grains importés et les grains exportés et/ou les inventaires. La LMPAA semble laisser moins de place afin de générer de telles informations; ce qui nuit grandement à la mise en marché ordonnée et efficace car les besoins totaux et l'offre totale du moment ne peuvent être mesurés. La

FPCCQ croit qu'il faille absolument mettre en place des outils réglementaires qui permettraient au marché de fonctionner convenablement.

Il est clair que l'accès à l'information est un enjeu de taille au sein de l'industrie des grains. Pourtant, les tentatives de renforcer la circulation de l'information de façon volontaire se sont avérées un échec, comme par exemple la mise en place d'un réseau de partage d'information sur la qualité des grains du Québec qui n'a jamais vu le jour suite à l'absence de coopération des utilisateurs et acheteurs de grains. La LMPAA permet de grandes possibilités d'amélioration de l'efficacité de la mise en marché par l'effort collectif au sein des producteurs, mais elle semble incapable de générer le même effet du côté des acheteurs et des utilisateurs.

Recommandations de la FPCCQ

- ✚ S'assurer que le marché des grains fonctionne efficacement en instaurant les outils nécessaires à la circulation de l'information relative aux transactions locales, aux importations, aux exportations et aux inventaires.
- ✚ S'assurer que l'esprit et les pouvoirs reconnus dans la LMPAA puissent s'exprimer efficacement et sans entrave.

5. LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Afin de préserver leur compétitivité, les filières agricoles, et particulièrement celles qui évoluent sur des marchés ouverts comme le secteur des grains, ont le devoir de se renouveler afin de maximiser la valeur ajoutée et favoriser la transformation locale. Partout dans le monde, les nouvelles attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture constituent un stimulant puissant à la recherche de nouvelles valorisations de la biomasse et des denrées agricoles dans le secteur industriel non alimentaire. Ces nouveaux débouchés permettent une plus grande diversité dans l'orientation de la filière et, pour certains pays, une voie alternative possible à l'élimination progressive des diverses formes de soutiens publics.

La filière des grains du Québec n'échappe pas à cette réalité. Aujourd'hui, ce manque d'ouverture aux nouvelles réalités et le fait de miser que sur un seul débouché s'avèrent une avenue risquée alors que les compétiteurs profitent et s'ouvrent aux nouvelles opportunités. Mis à part ce risque et les coûts s'y rattachant, les producteurs du Québec doivent aussi vivre avec une offre qui dépasse en partie la demande locale. Ce surplus crée

une pression énorme sur les prix locaux et ce détournement vers les marchés d'exportation peut entraîner une baisse de plus de 150 \$ par hectare pour une culture comme le maïs. Il faut comprendre aussi que la croissance naturelle de la production est de l'ordre de 40 000 à 50 000 tonnes par année sans aucune croissance des superficies. Le besoin de valoriser les grains du Québec devient une préoccupation constante pour la profession.

La transformation des grains à grande échelle pour des fins alimentaires est déjà bien implantée dans l'est du Canada et se concentre en Ontario. Ce marché a atteint une certaine maturité et est difficilement pénétrable. Les opportunités qui se présentent donc aux producteurs du Québec touchent principalement les produits non alimentaires. Le caractère nouveau de ces filières et le volume de grains en jeu rendent ces nouveaux débouchés accessibles à l'industrie des grains du Québec. Les producteurs de grains du Québec et la FPCCQ ont longuement travaillé à la mise en place d'une première usine d'éthanol-maïs au Québec qui, depuis le début de l'année 2007, transformera près de 300 000 tonnes de maïs par année. Cette diversification de la filière reste marginale alors que seulement 7 % des grains fourragers produits en 2007-2008 se destineront à ce nouveau marché.

Il est intéressant de rappeler que la qualité première des biomasses comme les grains est de générer une partie protéique une fois la matière énergétique retirée, qui peut être valorisée pour l'alimentation animale (pulpes de betterave, drèches de céréales, tourteaux de graines oléagineuses) et, d'une façon grandissante au fil des nouveaux développements technologiques, pour l'alimentation humaine. L'amidon des céréales et l'huile des oléagineux représentent les ingrédients les plus recherchés pour l'instant pour développer une vaste gamme de produits normalement à base de produits fossiles.

La fève de soya demeure cependant la denrée la moins transformée alors que près de 80 % du volume produit se destine à l'exportation. Pourtant, malgré une production de 500 000 tonnes, le Québec doit importer l'équivalent en protéine de plus de 750 000 tonnes de tourteaux. Sans compter qu'avec la crise associée aux farines animales, l'approvisionnement en protéines végétales de qualité et de provenance bien identifiée devient un enjeu de taille. La trituration de la fève de soya pour des fins d'utilisations alimentaires auprès des troupeaux pour des marchés spécifiques devient ici très intéressante, mais demeure sous exploitée (environ 30 000 tonnes). Très exploitée aux États-Unis et en Europe, la filière biodiesel tarde à se développer au Québec malgré qu'elle offre aussi des possibilités intéressantes pour l'agriculture et l'économie du Québec.

La FPCCQ considère que le Québec sous-évalue l'importance des nouvelles valorisations des denrées agricoles comme les grains et prend un retard important à cet égard. Il est clair que le secteur des grains du Québec a tout à perdre de s'isoler des grandes tendances de valorisation ainsi que l'économie en général qui perdra peu à peu la possibilité de développer des filières industrielles et des synergies entre industries très prometteuses.

D'ailleurs, la biomasse végétale offre des possibilités illimitées mais mal exploitées. Le Canada en fait une priorité mais les initiatives semblent très limitées au Québec.

Recommandations de la FPCCQ

- ✚ Mettre en place une stratégie qui créerait un environnement favorable à la transformation industrielle des grains au Québec afin de pouvoir développer une base industrielle et une expertise diversifiées.
- ✚ Pour le biodiesel, offrir un environnement semblable aux autres régions d'Amérique du Nord en exemptant de taxe une première usine dont la matière première serait majoritairement des graines oléagineuses du Québec.
- ✚ Favoriser une meilleure collaboration entre les différents Ministères (agriculture, ressources naturelles, industrie) afin d'identifier les possibilités et favoriser une utilisation efficace des ressources et de l'expertise.
- ✚ Considérant les faibles marges bénéficiaires du secteur des grains, il est recommandé que la société prenne en charge les coûts associés à tout projet collectif qui pourrait restreindre l'utilisation des grains pour des fins autres qu'alimentaires.

6. LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Les grains comptent certainement parmi les denrées agricoles dont le commerce est le plus libéralisé à l'échelle internationale. Le faible degré de déperissement et le potentiel de conservation des grains rend cette denrée beaucoup plus facilement commercialisable à l'échelle planétaire et il n'est pas irréaliste de penser qu'un agent économique (producteur, utilisateur ou courtier) puisse prévoir les transactions relatives à une récolte sur plusieurs mois, voire des années, suivant celle-ci. À titre d'exemple, il y a peu de barrière naturelle qui empêcherait un volume de grains récolté en Amérique du Nord à l'automne 2007 d'être consommé en Asie en 2009. Étant donné cette particularité des grains, le commerce en est largement libéralisé partout dans le monde.

Dans ce contexte, il faut donc admettre que les producteurs de grains du Québec évoluent dans un environnement économique des plus concurrentiels. Les producteurs d'ici doivent alors planifier la gestion de leur entreprise en fonction de facteurs de concurrence qui leurs sont propres et d'indicateurs de marché internationaux. En Amérique du Nord, la Bourse des denrées de Chicago est la plaque tournante du commerce de plusieurs produits

agricoles de sorte qu'une proportion de plus de 90 % du prix payé pour le maïs de la Montérégie, le soya du Centre-du-Québec ou l'avoine du Lac Saint-Jean, est déterminé en fonction des forces du marché en jeu à la Bourse de Chicago.

Ces forces du marché sont à leur tour déterminées par l'offre et la demande mondiale. Du côté de l'offre, et tel que spécifié précédemment, la production de grains du Québec, à 0,2 % de la production mondiale, est insignifiante sur l'ensemble de ce marché et elle en subit les conséquences bien davantage qu'elle en influence le cours. Aussi, elle sera hautement sensible aux facteurs qui peuvent influencer l'offre et, par conséquent, l'évolution des prix. En ce sens, le développement de nouvelles technologies qui améliorent la productivité des producteurs de grains compte parmi les facteurs les plus importants. Les politiques publiques de soutien aux agriculteurs comptent aussi maintenant parmi les facteurs de concurrence autant que comme facteur de soutien. C'est donc dans ce contexte que l'on doit évaluer la place des producteurs de grains du Québec sur l'échiquier mondial. Aussi, force est d'admettre que le secteur de la production de grains du Québec n'a alors d'autre choix que de s'adapter à ce contexte et d'adopter le modèle international. Or, ce modèle comporte aussi des éléments perturbateurs que nous avons peine à contrôler.

ENJEUX RELATIFS À LA PROTECTION DES FRONTIÈRES

Les subventions internationales comptent certainement parmi les plus menaçants de ces éléments. Si les conditions de prix des grains sont actuellement relativement satisfaisantes, les subventions octroyées aux producteurs américains n'ont pas disparues pour autant. De plus, si l'embellie que nous connaissons présentement devait s'essouffler dans un proche avenir, la situation de crise qu'ont vécu les producteurs de grains québécois dans les dernières années referait surface car les subventions déloyales des États-Unis faussent les signaux du marché en n'incitant pas leurs producteurs à réduire leur production lors d'une baisse de prix. Si certains peuvent croire que notre programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles a le même effet au Québec, il est permis d'en douter car les superficies de maïs ont chuté de 13 %, en passant de 450 000 ha à 392 000 ha, pendant les pires années de crise, soit de 2002 à 2006. Le soya a pour sa part atteint un sommet à presque 200 000 ha dès la saison suivant la période de prix record du début de 2004. Nos programmes de soutien du revenu agricoles ne faussent donc pas autant les signaux du marché en raison de leur nature même de programme d'assurance qui exige une participation au financement du producteur agricole.

Cela étant, les producteurs de cultures commerciales du Québec ont pris part à une coalition des Producteurs de maïs du Canada (PMC) en 2005 afin de dénoncer les politiques internationales de subventions déloyales. Ainsi, la première action des PMC fut d'intenter un recours aux droits compensateurs et anti-dumping, une action qui s'inscrivait dans une offensive à trois volets. Si deux des volets consistaient à inciter le gouvernement du Canada à intenter une action contre les subventions agricoles américaines à l'OMC³ et une autre contre l'amendement Byrd, toujours contre les États-Unis, le recours aux droits

³ Au moment d'écrire ces lignes, cette initiative du gouvernement du Canada venait d'être confirmée alors que ce dernier avait demandé la création d'un groupe spécial de règlement des différends à l'OMC

compensateurs et anti-dumping demeurait l'action prioritaire et principale des PMC. Ainsi donc, en décembre 2005, l'Agence canadienne des services frontaliers (ASFC) reconnaissait que la production de maïs des États-Unis faisait l'objet de subventionnement et de dumping. L'ASFC évaluait alors à près de 70 \$/tonne le montant des droits qui eut été nécessaire pour contrer les effets néfastes des importations de maïs. Le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) n'a malheureusement pas donné raison aux prétentions des PMC en décrétant que le subventionnement et le dumping associés à la production de maïs américaine ne causait pas de dommages, et ne risquait pas d'en causer, aux producteurs de maïs du Canada. Les PMC sont en désaccord avec cette décision et ont l'intime conviction que les subventions américaines continuent à fausser le marché dans lequel ils pourraient concurrencer tout à fait normalement ne serait-ce les mesures déloyales et anti-concurrentielles des États-Unis.

Cette initiative des PMC était rendue nécessaire face à l'inertie du gouvernement fédéral face au désarroi des producteurs de grains. Si ce dernier a récemment entrepris une action concrète en vertu de ses droits à l'OMC, force est d'admettre qu'il aura attendu plusieurs années sans réagir tout en étant conscient des difficultés du secteur de la production de grain. C'est par la même indifférence qu'il s'est entêté à ne pas réviser le Cadre stratégique agricole plus rapidement, lequel sévit depuis pratiquement cinq ans maintenant. Cet épisode des dernières années mène la FPCCQ à un constat préoccupant. Il est en effet raisonnable de se questionner sur l'intention réelle de nos gouvernements, du Canada comme du Québec, à protéger adéquatement nos frontières commerciales contre les pratiques déloyales qui mettent à risque nos industries agricoles. Nous craignons qu'une des raisons de ce laxisme relève d'un certain préjugé à l'effet que la protection des frontières commerciales est d'abord et avant tout une affaire relative aux productions agricoles contingentées. Or, la mondialisation a mis en place un système d'échanges commerciaux qui fait en sorte que pratiquement toutes les productions agricoles sont maintenant sujettes à des perturbations internationales et des menaces commerciales. Si les subventions déloyales sont le facteur le plus dommageable dans le secteur des grains, un autre facteur frappant fortement notre secteur comme plusieurs autres non contingentés est l'importation de produits agricoles à faible coût mais produits dans des conditions environnementales et de salubrité des aliments plus relâchées qu'au Québec et au Canada.

Recommandations de la FPCCQ

- ✚ Que le gouvernement du Québec adopte un rôle de leadership en matière de protection des frontières commerciales et qu'il agisse activement auprès du gouvernement du Canada pour que ce dernier fasse pleinement valoir ses droits commerciaux internationaux.

Les défis du commerce international

Le commerce international est bien entendu un enjeu majeur pour le secteur des grains du Québec. Dans un premier temps, les producteurs de grains québécois exportent environ 400 000 tonnes de soya sur certains marchés outre-mer et sont directement en compétition avec de puissants exportateurs tel que les États-Unis et l'Amérique du Sud. Pour l'instant, certaines niches de marché rémunèrent suffisamment pour permettre aux producteurs du Québec d'y avoir accès. Ceci est vrai pour les marchés de spécialités comme le soya de consommation humaine et le soya sans OGM. Les coûts de production du soya du Québec sont compétitifs avec ceux des États-Unis. L'avenir est plutôt incertain quant à la croissance de l'offre au Brésil et en Argentine qui sont souvent identifiés comme des pays dont les coûts de production sont beaucoup plus bas que ceux d'Amérique du Nord. Malgré ce constat, la production de ces pays ne semble pas croître au-delà de la demande internationale et les prix internationaux se maintiennent à des niveaux intéressants. La stratégie du Québec demeure alors d'augmenter les volumes en soya de spécialité et de favoriser la transformation et la consommation locales.

Deuxièmement, le Québec est présent sur les marchés internationaux pour des denrées comme le maïs-grain (200 000 t) et l'avoine (100 000 t). La situation géographique avantageuse permet de desservir à moindre coût les états du nord-est des États-Unis. Ces marchés rémunèrent aussi bien que certains marchés traditionnels du Québec. À cet effet, il faut être conscients que ces régions du nord-est des États-Unis songent actuellement à développer des filières visant la production de produits non alimentaires à base de grains.

Le troisième enjeu associé au commerce international est à l'effet que le Québec est un important exportateur de grains sous la forme de produits transformés alors que plus de 50% de la viande porcine est exporté sur les marchés internationaux.

Finalement, les producteurs de grains du Québec interagissent aussi directement avec le commerce international pour les produits transformés et vendus ici. La menace sur nos marchés en provenance des principaux pays exportateurs est souvent attribuée à la faible valeur de leurs denrées servant à l'alimentation du bétail. Le principal désavantage du Québec est donc d'être déficitaire au niveau de ses approvisionnements en denrées de base. Il doit donc s'approvisionner auprès d'exportateurs en grains et sous-produits du grain et supporter les coûts supplémentaires associés au transport. En général, le coût d'approvisionnement en grains locaux se retrouve tout de même sous celui des grains importés pour une valeur d'environ 15 à 25 millions \$ par année.

Les enjeux de commerce international du secteur des grains sont donc intimement liés à ceux des produits transformés. Aux yeux de la Fédération, les chaînes de valeur utilisant des grains ne pourraient exister aujourd'hui sans la présence d'une certaine source de matière première pour les approvisionner. À l'heure où ces filières veulent sortir des sentiers battus et éviter d'être en compétition directe avec des produits de masse en différenciant leurs produits, la mise en place d'un système spécifique d'approvisionnement en grains locaux devient incontournable.

Recommandations de la FPCCQ

- ✚ Créer une meilleure concertation et synergie entre la filière des grains et les filières en production animale afin de permettre une meilleure planification à moyen et long terme des chaînes de valeur qui permettront de se démarquer des produits transformés de masse.

Le taux de change

Le taux de change est évidemment un facteur d'incertitude pour les grains et produits du grain exportés mais aussi pour ceux mis en marché localement. Comme pour bien des denrées agricoles le secteur a été affecté par la hausse de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine. Toutefois, lors du renforcement du taux de change, la structure de production du secteur, fortement axée sur des équipements et des intrants importés ou dont la valeur est basée sur ces produits importés, permettrait normalement de profiter d'une croissance moins forte du coût des moyens de production par rapport aux producteurs américains. Une analyse de l'évolution des indices du prix des intrants des États-Unis et de l'Est du Canada, ainsi que du taux de change, démontre que ce phénomène a été particulièrement atténué au cours des dernières années de croissance du taux de change.

Les tableaux de l'annexe A, à la fin de ce document, présentent l'évolution de l'indice de divers intrants et équipements au cours des dernières années en ajustant celui des États-Unis au mouvement du taux de change.

L'étude du mouvement de l'indice ajusté des États-Unis et celui de l'Est du Canada permet de constater que ce dernier n'a pas réellement réagi à l'effet du taux de change pour plusieurs intrants. Cet état de fait amène la FPCCQ à se poser plusieurs questions sur le coût d'approvisionnement des fermes dans l'Est du Canada et au Québec. D'ailleurs, le Canada accuse un grave retard par rapport aux États-Unis quant à la disponibilité d'information sur le marché des intrants. Cette information est incontournable afin de permettre le bon fonctionnement de ces marchés. Les écarts observés pourraient se justifier par des questions d'ordre structurel. Si c'était le cas, une information et une compréhension adéquate du marché des intrants serait encore plus souhaitable afin de trouver des solutions. L'enjeu de l'approvisionnement des fermes est certainement un facteur important de compétitivité et de saine utilisation des ressources publiques et privés.

Recommandations de la FPCCQ

- ✚ Créer un observatoire des marchés des intrants agricoles

7. LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1. Recherche, développement et accès à la technologie

Les besoins du Québec en matière de recherche, développement et d'accès à la technologie sont déterminés par la réalité internationale. La valeur des grains produits au Québec dépend directement de la valeur des grains sur les marchés internationaux. Afin de demeurer rentable, les entreprises productrices de grains du Québec ont dû constamment s'adapter à la réalité des grands pays exportateurs de grains; réalité qui s'appuie sur une croissance de la productivité par unité de superficie. Depuis la Révolution verte, les gains de productivité dans la production de céréales et d'oléagineux ont été phénoménaux permettant de maintenir l'offre malgré une certaine stagnation des prix dans un contexte de croissance générale du coût des intrants. Cette croissance de la productivité s'exprime principalement par l'augmentation du rendement mais aussi par une réduction de l'utilisation de ressources par unité de superficie. Les gains au niveau des connaissances et de la technologie touchent principalement l'efficacité de l'équipement, la régie des cultures, l'amélioration génétique et la biotechnologie ainsi que la création de nouveaux produits phytosanitaires.

Pour y arriver, les producteurs de grains du Québec ont dû eux aussi s'adapter en s'appropriant ces nouvelles connaissances et technologies développées au cours des cinquante dernières années. Comme les données précédentes le démontrent, le Québec a su améliorer sa productivité en terme de rendement mais aussi en terme de réduction de l'utilisation de ressources par hectare. Le Québec a toutefois des particularités locales qui nécessitent des connaissances spécifiques ou une adaptation de ces dernières. L'intensité du besoin varie en fonction des espèces.

Malheureusement, la restructuration de la recherche au Canada, et plus particulièrement dans l'Est du Canada, s'est soldé par un désengagement massif de tous les paliers de gouvernement en recherche agricole⁴. Ce désengagement a eu un impact notable sur les nouvelles connaissances spécifiques aux besoins du secteur des grains du Québec. Les ressources investies dans les centres de recherche fédéraux du Québec en amélioration génétique des céréales et des plantes oléagineuses sont maintenant presque nulles. À cela s'ajoute le fait que les priorités fédérales misent maintenant sur l'innocuité des aliments, l'environnement et la filière des bioproduits, réduisant d'autant l'effort des centres fédéraux québécois, comme des autres centres de l'Est du Canada, en ce qui a trait au renforcement de la productivité et de la qualité des grains. Du côté des universités, elles ont déjà depuis longtemps diminué abruptement tout effort de recherche visant l'amélioration de la productivité. Finalement, au Québec, une large part du budget de recherche s'est aussi destinée à l'environnement.

⁴ *Strategic Policy Issues for Agricultural Research in Canada*, Brinkman, George L., Current Agriculture, Food & Resource Issues, N° 5, 2004, p. 131-147.

Dans ce contexte, les producteurs ont tenté de prendre le relais autant que faire se peut. À ce titre, la FPCCQ, par l'entremise de son fonds de recherche, a investi 2 338 929 \$ en recherche dans la production de grains. Ces sommes ont été octroyées autant à des projets sur la productivité, la qualité, la régulation des cultures, le contrôle des ravageurs que sur l'agroenvironnement. En plus des investissements attribuables à son fonds de recherche, la FPCCQ contribue aussi de façon importante au financement du Centre de recherche sur les grains CÉROM, soit dans une proportion de 20 % du financement global du centre.

Les producteurs jugent essentiel de maintenir des activités de recherche dynamiques et correspondant à leurs besoins comme à ceux de la société. Malheureusement, le désengagement de l'État dans les dernières années fait que la recherche agricole sert désormais de moins en moins l'intérêt public pour se réorienter vers les intérêts privés des entreprises engagées dans ce secteur et qui ont à répondre, d'abord et avant tout, aux impératifs de rendement financier de leurs actionnaires. Pour ceux qui se questionnent sur les motifs des autorités gouvernementales ayant mené à ce désengagement, il ne faut pas chercher de raisons économiques. En effet, plusieurs études canadiennes ont démontré clairement⁵ la rentabilité financière de la recherche agricole publique en plus d'exposer, dans plusieurs de celles-ci, un rendement considérable pour le public. Or, si la tendance se maintient en recherche agricole, le public risque fort de voir le secteur privé adopter parfois des orientations qu'il n'agrée pas au premier chef. L'exemple des organismes génétiquement modifiés compte sûrement parmi les exemples les plus patents alors que les agriculteurs voient, d'année en année, l'offre des entreprises de semences de maïs, de canola et de soya qui diminue en ce qui a trait aux cultivars et aux hybrides non OGM. Alors que les producteurs se font parfois reprocher d'adopter trop rapidement les cultivars génétiquement modifiés, encore faut-il que le choix pour des cultivars non OGM soit maintenu. Or, celui-ci disparaît graduellement et fait que les agriculteurs se font indirectement imposer un système de production qui, par ricochet, impose aux consommateurs une certaine catégorie de produits alimentaires.

Recommandations de la FPCCQ

- ❑ Susciter une réflexion élargie de tous les intervenants au sujet de la recherche et de l'innovation en agriculture et en particulier à l'égard de la recherche agricole publique.
- ❑ Reconnaître que les producteurs de grains du Québec, dans un contexte international fortement concurrentiel, doivent avoir accès aux mêmes technologies que leurs concurrents si la société s'attend d'eux de continuer à fournir le marché québécois.

Si l'utilisation de certaines de ces technologies devait être limitée, voir interdite, la société devra prévoir les mécanismes appropriés pour que ce ne soit pas que les producteurs de grains qui en subissent les conséquences.

- ❑ Réinvestir en recherche publique pour mieux répondre aux besoins des producteurs et des consommateurs.

8. L'AGRICULTURE, L'AGROALIMENTAIRE ET L'ENVIRONNEMENT

L'AGROENVIRONNEMENT, UN ENGAGEMENT MUTUEL

En avril 1998, la FPCCQ déposait un plan de gestion responsable de l'environnement qui devait définir l'approche privilégiée par celle-ci pour traiter l'enjeu de l'agroenvironnement. Cette approche avait un fort caractère de sensibilisation et de collaboration avec les producteurs et tous les partenaires. En effet, le plan avait été élaboré conjointement avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec de l'époque. De plus, il était constitué des piliers suivants :

- ◆ Objectifs agroenvironnementaux sur la fertilisation, la gestion des engrais organiques, la conservation des sols et la pollution des cours d'eau et des eaux souterraines.
- ◆ Objectifs stratégiques sur la formation et l'adhésion aux clubs agroenvironnementaux.
- ◆ Un plan d'action axé autour des trois phases suivantes :
- ◆ Phase I : les comités de travail et le portrait de la situation agroenvironnementale.
- ◆ Phase II : la promotion du plan, le guide sur les pratiques de conservation en grandes cultures, la formation, l'adhésion aux clubs agroenvironnementaux, le code d'éthique agroenvironnemental, la recherche et le développement et les transferts technologiques.
- ◆ Phase III : les bilans périodiques et les campagnes médiatiques.

Après cinq ans de mise en application de ce plan, la FPCCQ sentait le besoin de faire un bilan étant donné le nouveau contexte dans lequel évoluait l'enjeu de l'agroenvironnement. Dans ce bilan déposé à l'Assemblée générale annuelle des producteurs de cultures commerciales de 2004, la FPCCQ faisait le constat de l'atteinte de résultats très satisfaisants dans l'ensemble, bien que certains éléments restaient à améliorer. Les faits saillants de ce bilan, mis à jour en août 2006, sont :

⁵ Idem

- ◆ Les engrais minéraux vendus au Québec sont passés de 527 685 tonnes à 443 220 tonnes entre 1988 et 2002⁶, soit une baisse de 16 %, alors que les superficies en grandes cultures⁷ augmentaient de 35 %⁸.
- ◆ Les données d'enquête du MAPAQ révèlent qu'entre 1982 et 2000⁹, les quantités d'éléments fertilisants, autant de source organique que minérale, ont globalement diminué. En valeurs absolues, l'azote est demeurée stable alors que le phosphore et le potassium ont diminué de 33 % et de 50 % respectivement. Il est toutefois utile d'estimer la situation en valeurs relatives qui dénote sûrement de plus grandes diminutions de l'application des éléments fertilisants en considérant la hausse des superficies en grandes cultures de 1982 à 2000, soit de 55 % ou (550 100 ha à 852 700 ha). Ainsi, les quantités d'azote de toute source ont sûrement diminué par hectare en grandes cultures et celles en phosphore et en potassium ont dû diminuer de plus d'un tiers et de la moitié respectivement.
- ◆ La quantité de matière active herbicide par hectare (ha) a diminué de 17 % de 1992 à 2001 alors qu'elle aurait dû croître considérablement si la tendance s'était maintenue avec les indices de pression des pesticides de chaque culture que l'on connaissait au début des années 1990. Cet indice, qui mesure mieux l'évolution relative de l'utilisation des herbicides, a diminué de 50 % en passant de 3,00 kilogrammes de matière active herbicide par ha (kg m.a. /ha)¹⁰ au début des années 1990 à 1,5 kg m.a. /ha en 2002.
- ◆ Les producteurs québécois mettent de plus en plus en pratique les techniques de travail réduit des sols. Statistique Canada enregistre à chaque recensement agricole les superficies en travail réduit du sol ou sans travail du sol. En 1991, 1996, 2001 et 2006, ces superficies au Québec ont été de 126 421 ha, 165 117 ha, 260 794 ha et 429 582 ha respectivement. Pour les mêmes années, les superficies totales en grandes cultures ont été de 610 000 ha, 676 400 ha, 875 800 ha et 918 500 ha. Les superficies en pratique de conservation des sols sont donc passées de 21 % en 1991 à 24 % en 1996, à 30 % en 2001 et, enfin, à 47 % en 2006.
- ◆ 24 % des entreprises agricoles spécialisées en grandes cultures sont membres d'un club-conseil en agroenvironnement¹¹ alors que la FPCCQ se fixait pour objectif d'atteindre 10 % d'adhésion dans ces clubs en 1998.

La FPCCQ avait donc confiance, au tournant des années 2000, que la stratégie de sensibilisation de ses membres et l'esprit de collaboration avec tous les partenaires était la meilleure approche à adopter pour le bien des producteurs. Par cette approche, celle-ci croyait que le gouvernement ferait peu appel à des mesures coercitives pour obtenir les

⁶ *Consommation, livraison et commerce des engrais au Canada*, Korol, Maurice; Agriculture et Agroalimentaire Canada (Direction générale des politiques stratégiques), Avril 2002.

⁷ Les grandes cultures comprennent l'avoine, le blé, le canola, les céréales mélangées, les haricots, le maïs, l'orge et le soya.

⁸ Statistiques Canada

⁹ *Enquête du MAPAQ sur les coûts de production des cultures de maïs-grain, de céréales et de plantes oléagineuses. 2000*. Non publiée.

¹⁰ Bélanger, Bruno. *Info-ressources*, Volume 2, numéro 4. Direction de l'environnement et du développement durable (MAPAQ), Mars 1995. (Annexe II)

¹¹ *Bilan des activités 2005-2006 des clubs-conseils en agroenvironnement*, Coordination des clubs-conseils en agroenvironnement, 2007

résultats voulus en agroenvironnement. L'histoire nous montre que les producteurs de cultures commerciales ont plusieurs motifs de déception. Le début des années 2000 a été une période marquée par l'avènement d'une réglementation très sévère qui se compose des éléments suivants :

- ◆ *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)*
(cette réglementation impose dorénavant un quasi-moratoire sur le développement des cultures annuelles depuis décembre 2004)
- ◆ *Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES)*
- ◆ *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (RPCVUP)*
- ◆ *Code de gestion des pesticides (CGP)*
- ◆ L'écoconditionnalité

Cet ensemble de mesures réglementaires fait peser un lourd fardeau sur les épaules des producteurs de cultures commerciales en leur retirant des superficies cultivables et en réglementant leur régie de cultures. Il représente de plus un lourd fardeau économique pour les agriculteurs car les mesures coercitives sont trop souvent accompagnées d'un soutien nettement insuffisant, parfois dérisoire. Pour la période allant de 1988 à 2003 seulement, l'écart entre les engagements financiers du gouvernement du Québec au chapitre de l'agroenvironnement et ses investissements réels atteint 456 millions \$¹² ! Malgré cette aberration, l'aspect le plus déplorable de l'approche réglementaire adoptée par le gouvernement du Québec est sûrement le manque de confiance que celui-ci exprime à l'endroit des agriculteurs. Ces derniers s'en trouvent donc brimés et regrettent que les autorités n'aient pas au moins tenté la voie de la collaboration. C'est ainsi qu'en janvier 2005, la FPCCQ a posé un geste de rupture à l'égard de l'agroenvironnement pour transmettre aux autorités le sentiment de frustration de ses membres. Ainsi, elle suspendait toute initiative, partenariat et collaboration concernant l'agroenvironnement. Cela incluait aussi la suspension de tout investissement dans des projets de recherche en agroenvironnement. L'Assemblée générale annuelle de mars 2005 confirmait cette position en y ajoutant les éléments suivants. Les délégués demandaient que la FPCCQ examine les différents moyens de manifester l'indignation de ses membres, d'inciter les autres groupes affiliés à l'UPA d'adopter une position similaire à la sienne et de demander à l'UPA de suspendre sa stratégie agroenvironnementale.

Après avoir tenu pendant plus d'un an cette position contestataire, la FPCCQ présentait, à l'automne 2006, sa vision d'avenir pour la politique québécoise en agroenvironnement. La position de la FPCCQ, à la base, souhaite un revirement dans l'approche globale du gouvernement sur l'enjeu de l'agroenvironnement qui puisse se fonder sur des principes d'équité et d'engagement à long terme. Cette nouvelle approche privilégierait les mesures incitatives plutôt que coercitives et engloberait les considérations suivantes :

- ◆ Elle se fonde sur la science plutôt que sur les intérêts politiques.

¹² *Impacts économiques de la mise aux normes environnementales sur les exploitations agricoles - RRPOA et REA, Groupe AGÉCO, juillet 2004*

- ◆ Elle présente un engagement à long terme en utilisant les ententes contractuelles entre l'État et le producteur, ententes qui comprennent le partage des coûts d'établissement des pratiques agroenvironnementales (partage des coûts) et les paiements incitatifs au maintien de ces pratiques (paiements incitatifs).
- ◆ Elle valorise les familles agricoles.
- ◆ Elle encourage l'occupation du territoire.
- ◆ Elle est conforme aux engagements financiers gouvernementaux en agroenvironnement et elle assure l'accessibilité aux programmes de façon rétroactive.
- ◆ L'approche réglementaire, ou coercitive, quant à elle, n'est réservée que pour le contrôle de la pollution ponctuelle, mais elle n'est pas utilisée pour la réduction de la pollution agricole diffuse.

Relativement aux cinq grands thèmes abordés par la commission relativement à l'agroenvironnement, les positions de la FPCCQ se présentent comme suit.

Eau

- ◆ Une nouvelle politique agroenvironnementale québécoise privilégie les pratiques limitant le transport des matières polluantes au cours d'eau plutôt que la réduction à la source.
- ◆ La science seule doit déterminer les dimensions des bandes riveraines, et non les débats politiques dans les institutions municipales. Ainsi, il n'est pas pertinent de déterminer les dimensions des bandes riveraines sur une base réglementaire (Règlement sur les exploitations agricoles - REA).
- ◆ Le MDDEP, pour sa part, a la responsabilité prioritaire d'assurer un suivi ponctuel des données de pollution des cours d'eau.
- ◆ Il est inapproprié de réglementer la fertilisation des sols puisque les Grilles de référence en fertilisation du CRAAQ encadrent celle-ci adéquatement quant aux facteurs environnementaux.
- ◆ Le REA doit régir prioritairement les événements de pollution ponctuelle, la pollution diffuse relevant, elle, d'une politique agroenvironnementale constructive basé sur des mesures incitatives.

Sols

- ◆ Le gouvernement doit reconnaître au MAPAQ la responsabilité de la mise en place de programmes incitatifs fonctionnant sur la base d'ententes contractuelles entre l'État et le producteur. Le MDDEP, quant à lui, doit prioritairement assurer le suivi de l'érosion hydrique et éolienne des sols.

Air

- ◆ Les priorités au regard des GES sont la détermination du bilan global net des GES du secteur des cultures commerciales, par des études scientifiques neutres, et la mise en place d'un programme de crédit de carbone efficace pour les producteurs.


Biodiversité

- ◆ Les biotechnologies, comme les OGM, doivent demeurer accessibles aux producteurs de cultures commerciales du Québec comme elles le sont pour leurs concurrents de l'Amérique du Nord. Si la société en décidait autrement, toute règle de limitation de l'incidence des OGM, comme l'étiquetage obligatoire, serait inacceptable tant que les producteurs n'auraient pas l'assurance de ne pas en faire les frais.

Politiques publiques

- ◆ Les rotations de cultures constituent avant tout un enjeu de nature agronomique et économique.
- ◆ La FPPCQ rejette l'approche réglementaire pour gérer les systèmes de rotation de cultures au Québec.
- ◆ Les autorités gouvernementales doivent se concentrer sur la recherche et le développement en deux volets : la recherche agronomique pour étudier le potentiel des nouvelles cultures et le développement des marchés pour ces nouvelles cultures.
- ◆ Les études et les recherches sur les rotations de cultures et sur l'agroenvironnement doivent être confiées à des groupes de recherche scientifique neutres, de préférence aux groupes universitaires.
- ◆ Les autorités gouvernementales doivent d'abord reconnaître les progrès accomplis par les producteurs.
- ◆ Il faut mettre fin au quasi-moratoire des cultures sur près des deux tiers des superficies cultivables québécoises en abrogeant l'article 50.3 du REA. Il en est de même pour les dispositions de l'article 30 du Code de gestion des pesticides qui régissent les dimensions des bandes riveraines.
- ◆ Le gouvernement du Québec doit clarifier la mission et les rôles du MAPAQ et du MDDEP.
- ◆ Le gouvernement doit reconnaître le MAPAQ comme le maître d'œuvre de sa politique agroenvironnementale.
- ◆ Pour sa part, le MDDEP doit assumer deux responsabilités principales : la coercition sur les événements de pollution agricole ponctuelle et le suivi d'indicateurs primordiaux à une bonne gestion agroenvironnementale (le bilan des ventes des pesticides, l'incidence des pesticides dans l'eau en milieu agricole, le bilan phosphore, un indicateur toxicologique des pesticides et un indicateur à développer sur l'érosion éolienne et hydrique des sols.

Recommandations de la FPCCQ

- ✚ Il est recommandé que le Québec se dote d'une politique agroenvironnementale qui va plus loin que le plan d'action concerté intervenu entre l'UPA, le MAPAQ et le MDDEP et annoncé à la fin de 2006. Une nouvelle politique se fonderait sur les engagements à long terme entre le gouvernement et les producteurs sous la forme de contrat distinct pour chaque ferme participante. Ces contrats prévoiraient des actions agroenvironnementales concrètes des producteurs en retour de quoi le gouvernement accompagnerait ceux-ci par de l'aide financière et technique adéquates.
 - ✚ Inscrire la politique agroenvironnementale dans un cadre législatif à long terme, avec une enveloppe budgétaire fermée et pour une période de temps précise, le tout à l'image de l'engagement accordé par le gouvernement du Québec au tournant des années 2000 en matière de sécurité du revenu agricole avec la création de la Financière agricole du Québec.
- 

9. LES PRÉOCCUPATIONS DES CONSOMMATEURS ET L'ACHAT LOCAL

La FPCCQ est consciente que le consommateur est de plus en plus préoccupé par la composition, l'innocuité et le mode de production des aliments qu'il consomme. Certains marchés demandent maintenant des grains non modifiés génétiquement ou à identité préservée. Certaines filières auront à répondre à des exigences éventuelles de certains marchés. De telles exigences risquent d'être imposées sur certains marchés dans un avenir rapproché. Il faut donc évaluer les occasions offertes dans les créneaux de marché, particulièrement pour les produits non OGM, biologiques et à identité préservée.

La controverse sur l'utilisation des farines animales, dans l'alimentation des cheptels, est encore plus vive et commence à avoir des effets immédiats sur les exigences des marchés. Ainsi, une utilisation restreinte des farines animales dans l'alimentation des cheptels ouvrirait des occasions de marché intéressantes pour la production et la transformation d'oléoprotéagineux. Pourtant, bien que la majeure partie de la production québécoise de soya (près de 80 %) soit exportée sur le marché international, le Québec dispose d'une très faible capacité de transformation du soya en tourteaux et farines, et la balance commerciale de ce sous-secteur demeure très déficitaire, privant le Québec d'un excellent potentiel de développement de marché. En ce sens, il serait possible pour le Québec d'adopter une stratégie de différenciation de ses produits sur certains marchés. Toutefois, les échanges entre filières de façon concertée sont très marginaux sinon inexistants. Le secteur des grains du Québec comme filière a beaucoup de difficultés à identifier les grandes tendances en matière de besoins des utilisateurs finaux.

Dans un deuxième temps, il existe un intérêt grandissant pour les produits du terroir et l'identification des aliments produits au Québec. Malheureusement, il existe actuellement une grande confusion quant à l'étiquetage des produits. L'État doit absolument mettre en place des règlements d'étiquetage stricts identifiant clairement la provenance du produit. Cet étiquetage devrait permettre d'identifier les produits transformés localement à partir d'ingrédients locaux.

L'industrie des grains du Québec est actuellement dans un processus visant à développer des produits de consommation à base de grains issus du terroir québécois. Un tel étiquetage favoriserait très certainement le succès de cette différenciation.

Recommandations de la FPCCQ

- Assurer une meilleure collaboration entre les filières afin d'identifier les occasions d'affaires que représente le choix de certains consommateurs.
- Mettre en place des règlements d'étiquetage stricts identifiant clairement la provenance du produit.

10. CONCLUSION

La production de grains québécoise évolue dans un environnement hautement concurrentiel et soumis à la dynamique du commerce international. La nature peu périssable du produit et son haut degré de conservation font du grain une denrée dont la commercialisation est très flexible dans l'espace et dans le temps. La production québécoise doit donc s'adapter à un ensemble de facteurs sur lesquels les producteurs de cultures commerciales d'ici ont peu ou pas de contrôle. Ils doivent donc, dans ce contexte, adopter les techniques et les technologies de production de leurs concurrents comme ils doivent s'assurer d'être concurrentiels avec ceux-ci sur les différents marchés. Le modèle de production des producteurs de cultures commerciales du Québec est donc la conséquence d'un environnement économique libéralisé à l'intérieur duquel le soutien gouvernemental n'assure que le maintien du potentiel de production plutôt que de donner un avantage sur les producteurs outre-mer.

En raison de leur influence individuelle limitée sur les marchés des denrées comme ceux des intrants de production, tout comme à l'égard des technologies de production, les producteurs de grains québécois interviennent davantage collectivement. Ils le font, par exemple, pour contrer les effets néfastes des subventions internationales déloyales et pour faire pression sur le gouvernement fédéral afin que celui-ci prenne ses responsabilités en matière de sécurité du revenu des agriculteurs et des agricultrices. Ils se regroupent aussi à l'égard de la mise en marché collective comme ils l'ont fait dans un processus démocratique pour la mise en vente en commun du blé de consommation humaine.

Devant cet ensemble de constats, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire fait donc face à un énorme défi. Elle doit apporter des recommandations au gouvernement du Québec à partir desquelles ce dernier pourrait prendre des orientations qui, avec le temps, pourraient se révéler historiques. La FPCCQ, par l'ensemble de ses recommandations à la commission, espère faire prendre conscience à cette dernière que la société québécoise doit faire des choix dont certains s'avéreront difficiles. En effet, celle-ci ne pourra plus longtemps exiger que les fermes québécoises limitent au minimum ses impacts sur l'environnement et importer des aliments produits selon des normes environnementales beaucoup moindres; que les fermes québécoises demeurent de type familiale et de dimension humaine, impliquant une structure d'entreprise aux coûts plus élevés, tout en pourvoyant le marché québécois de produits agricoles au plus bas prix possibles; d'exiger la souveraineté alimentaire du Québec tout en affaiblissant les outils de mise en marché collective du monde agricole.

La société québécoise est à l'heure des choix concernant l'agriculture qu'elle veut voir évoluer sur son sol. Les producteurs de cultures commerciales, comme tout le monde agricole, chercheront toujours à satisfaire le mieux possibles les besoins économiques et sociaux des citoyens. Toutefois, ces derniers doivent aussi faire un examen rigoureux de leurs exigences et, surtout, de la cohérence de celles-ci. Le monde agricole doit de même faire montre d'ouverture envers la société pour s'assurer de bien comprendre ses besoins. Les échanges à cet effet devraient être garantes d'un développement heureux de l'agriculture québécoise.

ANNEXE A

